

Maintenant que le miracle s'est accompli, la réponse est très simple: chacun était employé. Il est vrai que les heures de travail étaient plus longues qu'avant la guerre, mais cela résultait de l'embauchage intégral.

Il paraît certain, toutefois, que, pendant au moins les deux ou trois ans qui suivront la cessation des hostilités, la production entière des denrées du temps de paix sera en demande. Au cours de cette période, il s'agira d'affecter l'industrie à la production des denrées dont la nécessité paraît plus pressante. Voilà la tâche que doit assumer le Gouvernement. Mais que se passe-t-il? La guerre est finie depuis un an. Parce que le Gouvernement n'a pas adopté une ligne de conduite précise, les différends et les grèves se multiplient, le travail est suspendu, le malaise règne partout et le mécontentement des cultivateurs amoindrit le rendement agricole. Pour combattre ces grèves et cet arrêt forcé du travail, l'Etat établit des commissions et des régies, augmentant le nombre déjà considérable des fonctionnaires et grevant de surcroît le contribuable écrasé sous les impôts. Je crois que les feuilles d'épargement portent les noms de 150,000 fonctionnaires. Avant la guerre, ce chiffre était trois fois moindre. Il en coûte environ 20 millions de dollars par mois au Gouvernement. S'il avait consenti à renvoyer une partie de ce personnel, il aurait épargné des sommes énormes, il aurait économisé à plusieurs chapitres. Un grand nombre de ces gens auraient pu se diriger vers l'industrie ou vers la ferme.

Je ne puis approuver la disposition de ce programme budgétaire qui force les contribuables de l'impôt sur le revenu à retirer les allocations familiales. Ceux qui désirent cette prime aux enfants ont parfaitement le droit de la réclamer, mais pourquoi contraindre tout le monde à accepter d'une main ce qu'ils rendent de l'autre? Le ministre a invoqué la raison d'efficacité. Je soutiens que le Gouvernement a voulu se donner le prétexte de déclarer qu'il aidait à l'éducation de quelque trois millions d'enfants. On mêle tout. Il existe des moyens plus simples de secourir les familles nombreuses. Il serait plus pratique d'accorder un dégrèvement plus considérable de l'impôt sur le revenu à l'égard de chaque enfant. Qu'on laisse au père de famille l'argent qu'il gagne. La méthode, toutefois, paraît trop simple au Gouvernement, bien qu'elle lui évite les frais élevés occasionnés par le maintien de l'organisme qui s'occupe de classer les documents supplémentaires, d'émettre les chèques et ainsi de suite.

A mon sens, il y a longtemps que le Gouvernement aurait dû songer à économiser et à alléger le fardeau des contribuables, surtout des petits salariés.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

(Texte)

M. PAUL-EDMOND GAGNON (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser clore ce débat sans faire part très brièvement, à cette honorable Chambre, de certaines réactions éprouvées par les électeurs de mon comté à la lecture du discours du très honorable ministre des Finances (M. Ilsley) sur le budget. La population s'attendait, et il était raisonnable qu'il en fût ainsi, à un dégrèvement général d'impôts. Après avoir, pendant les dures années de guerre, fait plus que leur part pour aider le Gouvernement à poursuivre jusqu'à la victoire la lutte entreprise, nos ouvriers auraient bien voulu qu'on leur laisse enfin assez d'argent sur leur chèque de paye pour faire face aux obligations sans cesse croissantes du coût de la vie. On aurait dû, il me semble, porter à \$2,500 l'exemption de l'impôt sur le revenu pour les gens mariés et à \$1,000, au moins, celle des célibataires, et je crois que le Gouvernement devrait envisager cette éventualité sans tarder. Les travailleurs sont trop lourdement taxés et cette classe de la société mérite certainement une meilleure attention de la part du Gouvernement.

En ce qui concerne le projet de taxation des coopératives, je dois dire que les sociétés coopératives de ma région ont été formées par des cultivateurs prévoyants et honnêtes, qui ont voulu unir leurs forces afin d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits, ou par différents groupes d'employés à revenu moyen, qui ont mis leurs ressources financières et morales en commun pour se procurer à un prix plus bas les nécessités de la vie. Ces organisations méritent plus que de la sympathie. Je suis d'avis qu'elles devraient être exemptes de taxes, parce qu'elles ne sont, en fait, que les mandataires de leurs membres, à qui les administrateurs font rapport et à qui ils doivent, après vérification rigoureuse, remettre les trop perçus, s'il y en a, au prorata des affaires que chaque membre a transigées avec sa coopérative.

Les coopératives rurales, le complément de l'exploitation de la ferme chez nous, sont au service des classes de la société qui ont le plus besoin de protection et d'aide pour vivre. Elles ne peuvent être mises sur le même pied que ces organisations monopolisatrices et